

REPUBLICQUE DE GUINEE  
*Travail-Justice-Solidarité*

.....  
**MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE L'ECONOMIE  
NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION (MCENI)**  
.....

.....  
**PROJET DE TRANSFORMATION NUMERIQUE POUR L'AFRIQUE/PROJET  
REGIONAL D'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST  
(WARDIP-GUINEE)**  
.....

**L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN  
CABINET POUR L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE  
LA CONSTRUCTION DES SITES D'ATTERRISSAGE ET DEPLOIEMENT DU  
SECOND CABLE SOUS- MARIN (GUINEE).**

**SERVICES DE CONSULTANT**

**GN-WARDIP - GUINEE-513946-CS-CQS**

**Référence de l'accord de financement : IDA : Crédit N° : 74440-GN**

**N° d'Identification du Programme : P176932**

**Date début : 09 Février 2026**

**Date limité : 02 Mars 2026**

**Contexte et justification de la mission**

Le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un financement de 60 millions de dollars \$ de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le coût du Projet de Transformation Numérique pour l'Afrique/ Projet Régional d'Intégration Numérique de l'Afrique de l'Ouest (DTfA/WARDIP) placé sous la tutelle du Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation (MCENI). Le Projet a l'intention d'utiliser une partie de ce montant pour effectuer les payements au titre du **Recrutement d'un cabinet pour l'étude d'impact environnementale et social de la construction des sites d'atterrissement et déploiement du second câble sous-marin (Guinée)**.

**OBJECTIF DE LA MISSION :**

**Objectif général :**

Dans la cadre de la préparation du document d'évaluation du projet et tel que stipulé par le Plan d'Engagement Environnemental et Social du projet (PEES), le Gouvernement de la Guinée doit préparer une Étude d'Impact Social et Environnemental (EIES) assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) en tenant compte de la localisation exacte du raccordement en mer, le passage sur le littoral et la terre ferme ainsi que le lieu d'installation de la station d'atterrissement.

Selon les NES pertinentes, cette EIES aura pour objectif de décrire en détail les deux (2) sites et d'évaluer leurs conséquences potentielles sur l'environnement et la société, afin de permettre une prise de décision éclairée et responsable. Cela englobe une analyse approfondie des impacts positifs et négatifs, directs et indirects et résiduels, à court et long terme. Pour sa part, le PGES sera développé dans le but de mettre en œuvre les mesures alternatives et/ou d'atténuations proposées.

Les TDR ont pour objectif général de recruter une firme chargée de réaliser une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour deux sites situés dans le quartier Kipé, commune de Ratoma, dans la ville de Conakry. Cette étude vise à établir des mesures appropriées de bonification, d'atténuation et/ou de compensation en réponse aux impacts environnementaux et sociaux négatifs susceptibles de se manifester pendant la réalisation des travaux et l'exploitation des infrastructures. Cela doit se faire conformément aux textes réglementaires en matière d'environnement en Guinée et en respect des normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale.

### **Objectifs spécifiques :**

- Décrire le projet proposé (déploiement du câble sous-marin) en fournissant une description synthétique des composantes pertinentes du projet et en présentant des plans, cartes, figures et tableaux ;
- Analyser le cadre politique, légal, administratif et institutionnel dans lequel s'inscrit le projet ;
- Définir la zone d'influence du projet pour l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux ;
- Décrire et analyser l'état initial des milieux physique, biologique et humain de la zone d'étude avant l'exécution des travaux ;
- Présenter et analyser les solutions de rechange au projet proposé, incluant l'option "sans projet", en identifiant et en comparant les solutions de rechange sur la base de critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux ;
- Déterminer les principaux enjeux environnementaux et sociaux liés aux activités des phases de préparation, construction et exploitation ;
- Identifier et évaluer les risques liés à la mise en œuvre du sous-projet notamment les activités de construction citées plus haut ;
- Identifier les impacts et risques qui seront engendrés par les travaux sur les composantes environnementales et sociales ;
- Identifier les risques d'exploitation et abus sexuels et les risques de harcèlement sexuel potentiels qui pourraient être générés par les activités des sous- projets ;
- Évaluer l'importance des impacts identifiés suivant une approche systémique tenant compte de la durée, de l'envergure et de la portée de ces impacts ;
- Organiser des consultations publiques avec les populations affectées par ces travaux assortie de procès-verbaux signés par toutes les parties concernées dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Développer et rendre opérationnel un mécanisme de gestion des plaintes ;
- Proposer des mesures pertinentes d'atténuation des impacts négatifs (mesures préventives, compensatoires et correctives) et de bonification des impacts positifs ;
- Elaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) contenant un plan d'action VBG assorti des responsabilités et des coûts de mise en œuvre de différentes mesures de prévention et de d'atténuation identifiées ;
- Elaborer un programme de surveillance et de suivi environnemental pour la mise en œuvre du PGES.

**La présente étude (EIES) devra être réalisée en quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.**

Le Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation, représenté par le Projet WARDIP-GUINEE invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations

(documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les firmes de consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

**Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :**

**I- Expérience générale :**

- ✓ Avoir au moins dix (10) ans d'expérience générale dans les études d'impacts environnementales et sociales détaillées.

**II- Expériences spécifiques :**

Prouver qu'il possède des capacités professionnelles et une expérience avérée pour avoir réalisé au cours des sept (7) dernières années :

- ✓ Au moins cinq (05) missions de réalisation des EIES détaillées dont au moins deux (2) portent sur les infrastructures en milieu marin ;
- ✓ Les preuves d'une telle expérience (natures de la mission, pays, dates, administration responsable, attestation de bonne exécution/fin, etc.) devront être fournies.

**III. Capacité technique et administrative du consultant**

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Documents administratifs justifiant de l'existence juridique du cabinet ;
- Personnel dirigeant du cabinet (au moins 3).

**Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après : (i) Expérience générale... (30 points) ; Expériences similaires..... (60 points) ; et (iii) organisation... (10 points).**

**Personnel :**

**Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.**

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition Septembre 2023, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres cabinets pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera recruté selon la méthode de **Sélection fondée sur les qualifications du consultant (SQC)** en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation de marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, Édition Septembre 2025.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence (TDR) à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes :

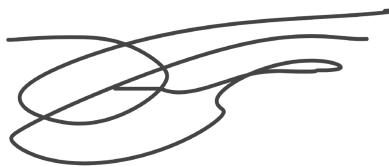
**Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30 mn    Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.**

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courriel aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le **02 Mars 2026 à 12 h 00 mn GMT**. Les enveloppes doivent porter expressément la mention « *Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'un cabinet pour l'étude d'impact environnementale et social de la construction des sites d'atterrissement et déploiement du second câble sous-marin (Guinée)* ».

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur par intérim du Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-GN).

L'adresse dont il est fait mention ci-dessus est : Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-GUINEE), Quartier Kaporé, Commune de Ratoma-Conakry, Immeuble BAH Kadiatou, référence la Société Easycom et à proximité du pont Kiridi, E-mail : [coordonnateur@wardip.gn](mailto:coordonnateur@wardip.gn) / [spm@wardip.gn](mailto:spm@wardip.gn) / [assistant.spm@wardip.gn](mailto:assistant.spm@wardip.gn) avec copie obligatoire à : [assistante.direction@wardip.gov.gn](mailto:assistante.direction@wardip.gov.gn).

Fait à Conakry, le 06 Février 2026



**M. Fodé YOULA**  
Coordonnateur par intérim de WARDIP